

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 avril 2015

DATE DE CONVOCATION : 03 avril 2015

N°2015-03-16

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 64
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 09 avril 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Blanzac Porcheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. GALLAIS Denis - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. NEBOUT Franck - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GENDRINEAU Laurence, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Nicole, M. HILAIRET Joël.

Pouvoir :

Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac), Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) a donné pouvoir à M. de CASTELBAJAC Dominique (Passirac).

N°16 – Objet : Vente d'un terrain sur la commune de Touverac**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie**

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que l'aire de camping-car initialement positionnée sur la commune de Touverac, a été transférée en 2011, sur le terrain du camping de Baignes pour plus de cohérence.

Le terrain cadastré section A 1053 d'une surface de 1 520 m², étant situé dans la zone d'activités économiques, le conseil communautaire avait décidé de sa mise en vente (décision du conseil communautaire d'octobre 2011).

Le terrain avait été proposé à 14 000 € net vendeur (TVA incluse) pour un projet de construction d'un bâtiment dans le cadre d'une création d'entreprise. L'acheteur s'est désisté en 2012 et la vente n'a pu aboutir.

En octobre 2013, Monsieur Briaud de l'entreprise CSMI a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre de la recherche d'un terrain pour un projet de construction d'un bâtiment artisanal. Il a été proposé de vendre le terrain dans les mêmes conditions.

Installé depuis 2010 sur la commune de Le Tâtre, l'entreprise CSMI intervient pour des travaux de serrurerie, chaudronnerie, réparation de matériel agricole et maintenance industrielle pour les professionnels. Elle exerce aujourd'hui son activité dans un garage aménagé et dans le cadre de son développement d'activité, elle s'est positionnée sur le terrain de Touverac.

L'entreprise a besoin de se structurer en s'installant dans un bâtiment fonctionnel et adapté à l'activité pour travailler dans de meilleures conditions, et donner une image valorisante de l'entreprise. Elle envisage de construire un bâtiment de 360 m² comprenant une partie atelier et une partie bureau, vestiaires, réfectoires, sanitaires. Le permis de construire va être prochainement déposé.

Monsieur le Vice-Président propose de vendre le terrain à 12 008 € HT.
Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente du terrain cadastré section A 1053 d'une superficie de 1 520 m² au prix de 7,90€ HT/m²
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec Monsieur Patrice Briaud
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 AVR. 2015.....
Publié ou notifié le : 13 AVR. 2015.....
Touvérac, le : 13 AVR. 2015.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 avril 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

